

**Direction générale de l'enseignement et de la recherche**

**Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**

**Sous-direction de la recherche  
Bureau des initiatives de partenariats et d'innovations**

**Adresse :** 1 ter avenue de Lowendal – 75007 PARIS 07 SP

**Suivi par :** Pascal Faucompré

**Tél :** 01 49 55 52 82

**Fax :** 01 49 55 80 98

**NOTE DE SERVICE**  
**DGER/SDR/N2008-2096**  
**Date: 27 août 2008**

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de Région  
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de  
l'agriculture et de la forêt

Date de mise en application : immédiate  
Date limite de réponse : 26 septembre 2008  
☞ Nombre d'annexes : 3

**Objet :** Appel à propositions d'action contribuant aux missions de développement des territoires au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole. Pour la réalisation de l'action, les établissements dont la proposition sera retenue bénéficieront d'une décharge équivalente à un tiers temps d'enseignement pour un ingénieur titulaire (IGREF ou IAE) ou un personnel titulaire de l'équipe pédagogique.

**Mots-clés :** animation, territoire, ingénieur, partenariat.

**Destinataires**

Pour diffusion et mise en oeuvre :

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
d'établissements publics locaux  
d'enseignement et de formation  
professionnelle agricole, sous couvert de  
Mesdames et Messieurs les DRAF et les DAF,

Pour information :

M. le vice-président du CGAAER  
Madame la Présidente Directrice générale de l'INRA  
M. le Président Directeur général de l'IFREMER  
M. le Directeur général du Cemagref  
M. le Directeur général du CIRAD  
M. le Directeur général de l'ACTA  
M. le Directeur de l'ACTIA  
M. le Directeur général de l'APCA  
M. le Directeur de l'ENGREF  
Mesdames et Messieurs les Directeurs des établissements  
d'enseignement supérieur, public et privé  
Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de  
l'agriculture et de la forêt  
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de  
l'environnement  
M. le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole  
M. le Directeur du CEZ de Rambouillet  
Mesdames et Messieurs les IGIR et les IG VIR  
Mesdames et Messieurs les IGOS  
Administration centrale

Depuis l'adoption de la loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, la mission d'animation du milieu rural qui était confiée aux établissements d'enseignement agricoles a été élargie pour leur permettre de participer pleinement au développement du territoire dans toutes ses composantes, sociales, économiques, culturelles et environnementales.

La participation des établissements d'enseignement agricole à l'animation et au développement des territoires est inscrite dans le code rural et la circulaire DGER/FOPDAC/C2005-2003 du 29 mars 2005 a défini les orientations et les conditions de mise en place de cette mission.

Plus récemment la note de service DGER/SDRIDCI/C2008-2009 du 27 juin 2008: « **Emergence et diffusion de pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole** » a apporté un éclairage complémentaire sur ces missions.

Afin de renforcer les moyens mis à leur disposition, à compter de la rentrée scolaire 2009 des décharges équivalentes à un tiers temps d'enseignement peuvent être accordées en priorité à des ingénieurs IAE et IGRF en poste dans l'EPLEFPA dès lors qu'un projet d'action d'animation ou de développement sur son territoire aura été retenu. Les établissements n'ayant pas d'ingénieurs pourront proposer un projet, la décharge d'enseignement étant attribuée dans ce cas à un ingénieur à affecter à la rentrée 2009 ou à un personnel enseignant en poste.

Une animation du dispositif est assurée par la Bergerie Nationale dans le cadre du système national d'appui.

La présente note décrit la procédure de dépôt des déclarations d'intention pour la rentrée 2009.

## **1- Les critères de sélection.**

Les projets seront classés prioritaires lorsqu'ils seront en lien avec :

- les priorités du programme national de développement agricole : la réduction de l'usage des produits phytosanitaires en lien avec le plan Ecophyto 2018, la réflexion sur les itinéraires techniques bas-intrants, la performance énergétique des exploitations agricoles, la réflexion préalable à la certification haute valeur environnementale en agriculture, l'appui au développement de l'agriculture biologique et la prise en compte de la biodiversité dans les itinéraires techniques agricoles ;
- le développement durable et s'inscriront dans un partenariat avec des organismes de développement visant à promouvoir l'innovation en développement rural et agricole ;
- le monde associatif, ou s'inscrivant dans un projet de territoire.

Les actions retenues devront :

- s'inscrire dans le projet d'établissement ;
- s'appuyer sur un diagnostic et une vision stratégique de l'implication de l'EPL dans l'animation et le développement des territoires dans toutes ses dimensions culturelles, sociales, économiques et environnementales. Ceci présuppose que l'EPL établisse une « véritable stratégie d'actions » ainsi que le préconise la circulaire du 29 mars 2005 (point 6.3) ;
- s'appuyer sur des partenariats identifiés existants ou projetés avec les acteurs locaux (associations, collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat, responsables économiques, organisations professionnelles, chambre d'agriculture, chambres des métiers, instituts techniques, autres établissements d'enseignement, organismes de développement et instituts de recherche, ...);
- être intégrées dans le programme de travail d'une équipe interne identifiée s'impliquant à côté du chargé de projet dans la mission d'animation et de développement du territoire (point 5 de la circulaire sus mentionnée) ;
- présenter la réalité des incidences pédagogiques: le lien avec l'équipe enseignante doit apparaître nettement ;
- avoir un impact significatif sur l'insertion de l'établissement dans son territoire.

A titre d'exemples, sans que cette liste soit limitative, pourraient être retenus :

- participation à la gouvernance d'un projet et/ou une dynamique de territoire (PER, programme Leader, pépinière d'entreprises, groupements d'employeurs, dispositif de services en milieu rural...);
- projet d'ingénierie d'appui territorial en lien avec les services déconcentrés du ministère ;
- mise en place d'un réseau mixte thématique ; projet de développement en lien avec les organisations professionnelles notamment dans le cadre du plan éco-phyto 2018 ;
- une action en lien avec le projet d'animation et de développement culturel (PADC) ;
- actions de l'exploitation autour de la biodiversité ;
- actions favorisant la distribution de proximité des productions agricoles ;
- participation aux dynamiques associatives.

**L'appel à projet est entièrement informatisé sur le site : <http://www.adt.educagri.fr> accessible à compter du 22 septembre 2008.**

### **1.1 Déclaration d'intention**

Les EPLEFPA qui souhaitent profiter de cette mesure devront, dans un premier temps, saisir une déclaration d'intention sur le site sus-nommé, impérativement avant le 26 septembre 2008, date de fermeture de l'accès aux dossiers des établissements. Seul le chef d'établissement peut valider cette déclaration.

**L'avis motivé du DRAF ainsi qu'un classement des propositions régionales sera saisi électroniquement avant le 03 octobre 2008.**

La DGER/sous-direction de l'innovation, bureau des initiatives de partenariats et d'innovations instruira les déclarations avant le 15 octobre 2008.

Cette déclaration d'intention sera établie selon le cadre de réponse figurant en annexe 1.

### **1.2 Rédaction du projet**

**Une fois l'établissement sélectionné, il sera demandé de saisir sur le site pour fin mars 2009 un dossier complet, validé électroniquement par le chef d'établissement, puis validé électroniquement par la DRAF.**

Ce projet sera saisi selon le cadre de réponse figurant en annexe 2.

### **1.3 Rapports d'étape**

Les établissements devront saisir chaque année un rapport d'étape fin juin. Il sera validé électroniquement d'abord par le chef d'établissement puis par la DRAF.

Ce rapport d'étape sera établi selon le cadre de réponse figurant en annexe 3.

## **2- Procédure d'attribution de tiers temps d'ingénieurs**

L'attribution des ces tiers temps s'inscrira dans le cadre du dialogue de gestion pour le PLF 2009.

Les moyens nécessaires seront clairement identifiés dans la DGH régionale.

L'attribution du tiers temps est acquise dans son principe pour trois années sous réserve d'une évolution positive de l'action.

Jean Louis BUËR

ANNEXE 1

**Déclaration d'intention pour la mise en oeuvre  
de la mission d'animation et de développement des territoires.**

**Elle ne sera visible que par l'établissement et la DRAF concernés, la Bergerie nationale et la DGER**

**Cadre de réponse :**

1. Identification
  - 1.1. Nom EPLEFPA
  - 1.2. Coordonnées
  - 1.3. Nom du responsable du dossier au sein de l'équipe de direction
  
2. implication de l'EPLEFPA dans le territoire, historique et perspective :
  - 2.1. Diagnostic territorial, positionnement de l'EPL dans le territoire, identification des enjeux communs à l'établissement et aux territoires (800 caractères maximum)
  - 2.2. Etat actuel de l'implication de l'EPL dans le territoire, les personnels impliqués, les partenariats existants (800 caractères maximum)
  - 2.3. Intégration de ces enjeux dans le projet d'établissement, (800 caractères maximum)
  - 2.4. Objectifs opérationnels pour répondre à ces enjeux s'appuyant sur les compétences de l'établissement (800 caractères maximum)
  - 2.5. Les perspectives motivant la demande d'un tiers-temps d'ingénieur (800 caractères maximum)
  - 2.6. Existence de projet en cours (tiers temps, chef de projet...), ou refusé précédemment. (200 caractères maximum)
  
3. Description sommaire de l'action envisagée
  - 3.1 Titre de l'action (100 caractères maximum)
  
  - 3.2 résumé de l'action (400 caractères maximum)
  
  - 3.3 thématique(s) principale (N°1) et secondaire (N°2):de l'action à choisir dans la liste suivante. Les thèmes développés s'inscrivent dans les priorités du programme national de développement agricole
    - **agriculture durable** notamment la réduction de l'usage des produits phytosanitaires en lien avec le plan Ecophyto 2018, la réflexion sur les itinéraires techniques bas-intrant, la performance énergétique des exploitations agricoles,
    - **EPL et développement durable,**
    - **Agro-ressources,**
    - **environnement biodiversité** notamment l'appui au développement de l'agriculture biologique et la prise en compte de la biodiversité dans les itinéraires techniques agricoles, la réflexion préalable à la certification haute valeur environnementale en agriculture,
    - **diversification-installation,**
    - **péri urbain,**
    - **accueil et éducation,**
    - **développement local,**
  
4. Objectifs poursuivis
  - 4.1. Les partenaires actuels et pressentis (800 caractères maximum)
  - 4.2. Préfiguration de l'équipe interne à l'EPL s'impliquant sur l'animation et le développement des territoires (missions confiées à cette équipe, organisation du travail collectif, ...) (800 caractères maximum)
  - 4.3. statut et nom du responsable envisagé (ingénieur en poste, ingénieur à nommer, autres), fonctions assurées au sein de l'EPLEFPA, discipline enseignée, (800 caractères maximum)

## **Projet pour la mise en oeuvre de la mission animation et développement des territoires. Informations à saisir**

1. Identification (accessible sur le site à tous)
  - nom EPLEFPA
  - Coordonnées
  - Nom du responsable du dossier et coordonnées au sein de l'équipe de direction (le cas échéant)
2. Description sommaire de l'action envisagée (accessible sur le site à tous)

### 2.1 Titre de l'action (100 caractères maximum)

### 2.2 résumé de l'action (400 caractères maximum)

### 2.3 thématique(s) principale (N°1) et secondaire (N°2):de l'action à choisir dans la liste suivante :

- **agriculture durable** notamment la réduction de l'usage des produits phytosanitaires en lien avec le plan Ecophyto 2018, la réflexion sur les itinéraires techniques bas-intrant, la performance énergétique des exploitations agricoles,
- **EPL et développement durable,**
- **Agro-ressources,**
- **environnement biodiversité** notamment l'appui au développement de l'agriculture biologique et la prise en compte de la biodiversité dans les itinéraires techniques agricoles, la réflexion préalable à la certification haute valeur environnementale en agriculture,
- **diversification-installation,**
- **péri urbain,**
- **accueil et éducation,**
- **développement local,**

### 3. Description du projet (accessible sur le site aux réseaux tiers temps, aux DRAF, à la Bergerie nationale et à la DGER).

- Présentation du projet (objectifs, étapes de l'action, partenaires) (1500 caractères maximum)
- Articulation prévue avec la pédagogie, ( 1000 caractères maximum)
- liste des objectifs stratégiques et opérationnels qui sous tendent ce projet et attestent de son adéquation avec les points clé de l'appel à projet, (800 caractères maximum)
- indicateurs d'évaluation envisagés, ( 800 caractères maximum)

### 4 Calendrier de réalisation prévisionnel portant sur les trois années et précisant notamment les périodes auxquelles il sera pertinent de procéder à un point d'étape et une évaluation en interne. (800 caractères maximum) (accessible sur le site aux réseaux tiers temps, aux DRAF, à la Bergerie nationale et à la DGER).

### 5 budget prévisionnel spécifique. (accessible sur le site à l'établissement et à la DRAF concernés, à la Bergerie nationale et à la DGER). (800 caractères maximum)

### 6. Indicateurs permettant le suivi de la mission et ses impacts en terme d'animation et de développement des territoires. (800 caractères maximum) (accessible sur le site aux réseaux tiers temps, aux DRAF, à la Bergerie nationale et à la DGER).

### 7. Composition de l'équipe projet

Si il y a eut changement depuis la déclaration d'intention, statut de l'ingénieur ou de l'agent responsable, coordonnées, fonction au sein de l'EPLFPA, discipline enseignée : 800 caractères maximum (accessible sur le site aux réseaux tiers temps, aux DRAF, à la Bergerie nationale et à la DGER).

8. Lettre de mission Fichier (pdf) à télécharger (accessible sur le site à l'établissement et à la DRAF concernés, à la Bergerie nationale et à la DGER). (800 caractères maximum)

## **Rapport d'étape** **pour la mise en oeuvre de la mission animation et développement des territoires.**

### **1 Identification**

(accessible sur le site à tous).

1.1 Nom EPLEFPA

1.2 Coordonnées

1.3 Nom du responsable du dossier au sein de l'équipe de direction

### **2. Description sommaire de l'action**

**3. Titre de l'action (100 caractères maximum)**

**4 résumé de l'action (400 caractères maximum)**

**5 thématique(s) principale (N°1) et secondaire (N°2): de l'action à choisir dans la liste suivante :**

- EPL et développement durable;
- agriculture durable;
- Agro-ressources;
- environnement biodiversité;
- diversification-installation;
- péri urbain,
- accueil et éducation
- développement local

(accessible sur le site à tous)

### **6. Avancement du projet**

6.1 Actions prévues réalisées ou en cours (800 caractères maximum)

6.2 Actions pas prévues réalisées (800 caractères maximum)

6.3 Actions restant à réaliser (800 caractères maximum)

(accessible sur le site aux réseaux tiers temps, aux DRAF, à la Bergerie nationale et à la DGER).

### **7. Les partenaires impliqués dans le projet (800 caractères maximum)**

(accessible sur le site aux réseaux tiers temps, aux DRAF, à la Bergerie nationale et à la DGER).

### **8. le point sur les indicateurs choisis (800 caractères maximum)**

(accessible sur le site aux réseaux tiers temps, aux DRAF, à la Bergerie nationale et à la DGER).

### **9. état financier du projet (800 caractères maximum)**

(accessible sur le site à l'établissement, à la DRAF concernés, à la Bergerie nationale et à la DGER).

### **10. Les retombées et l'articulation pédagogiques en lien avec l'ensemble de l'équipe enseignante;**

la participation du corps enseignant et des apprenants aux actions d'animation et de développement du territoire (1000 caractères maximum)

(accessible sur le site au réseau tiers temps, aux DRAF, à la Bergerie nationale et à la DGER).

### **11. Perspectives prévues, avancées ou difficultés rencontrées, informations importantes concernant**

le déroulement de l'action ne rentrant pas dans la classification prévue (1500 caractères maximum)

(accessible sur le site au réseau tiers temps, aux DRAF, à la Bergerie nationale et à la DGER).